



RAPPORT FINAL

« Evaluation du dispositif d'accompagnement en formation des jeunes en situation de handicap moteur de l'IEM Charlemagne à Ballan-Miré en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle et améliorer leur qualité de vie. »



Charlemagne

Institut d'Education Motrice

INTITULE DU PROJET : « Insertion sociale et professionnelle des jeunes en situation de handicap moteur et qualité de vie. »

THEME :

- Prévention des conséquences médicales et sociales du handicap.
- Pratique de prévention et d'accompagnement innovante en matière d'insertion sociale et professionnel.
- Insertion sociale et professionnelle et Qualité de vie

DONNEES RELATIVES A L'ORGANISME PORTEUR DU PROJET

Représentant de l'organisme : Serge LOPEZ, Directeur IEM Charlemagne

Responsable du Projet : Marie Laure GHOSN, ergothérapeute

Adresse : Chemin des Tours de « Charlemagne » 37510 BALLAN-MIRE

Tél : 02 47 48 76 76

E-mail : iem-charlemagne@wanadoo.fr

Site Web de l'organisme : www.mutualite-indre-et-loire.fr

DONNEES RELATIVES AU PROJET

Localisation du projet : IEM « Charlemagne » à BALLAN-MIRE

Date de début du projet : Septembre 2009

Date de fin du projet : Septembre 2010

Durée du projet : Un an

Budget total du projet : 19000.00 euros

Contribution Paul Bennetot : 8000 euros

Partenaires financiers : CNSA

1. Contexte de cette évaluation de recherche et professionnelle

L'objectif de cette évaluation est d'améliorer et modéliser le dispositif d'accompagnement en formation proposée aux jeunes en situation de handicap moteur au sein d'un institut d'éducation motrice afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle et améliorer leur qualité de vie.

Ce projet a été retenu par les instances de la Fondation Paul Benetot dans le cadre de l'appel à projets 2010 Qualité de vie et Autonomie intitulé « *continuité et complémentarité dans la prise en charge et l'accompagnement* ».

Cette évaluation de recherche et professionnelle a été réalisée par un référent, spécialisé en matière de réadaptation sociale et insertion, Madame GHOSN, ergothérapeute à l'Institut d'Education Motrice « *Charlemagne* » chargée de piloter et coordonner ce projet.

Elle s'appuie sur un partenariat avec une équipe de recherche universitaire l'Université de Recherche François-Rabelais, UFR d'Arts et Sciences Humaines, département de Sciences de l'Education et de la Formation, afin de renforcer et valider la démarche scientifique de cette évaluation.

Depuis neuf ans, l'Institut d'Education Motrice « *Charlemagne* » à Ballan-Miré propose aux jeunes en situation de handicap moteur de 16 à 20 ans de poursuivre leur scolarité et leurs apprentissages en intégrant un des parcours de formation individualisée à visée sociale et professionnelle, au sein d'un dispositif de formation.

Afin d'améliorer le processus d'insertion, **plusieurs questions émergent par rapport à la formation et à la réinsertion professionnelle du jeune en situation de handicap moteur :**

- Comment accompagner les jeunes en situation de handicap dans l'élaboration de leur projet de vie personnel d'adulte, afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle et d'améliorer leur qualité de vie ?
- En quoi notre accompagnement participe au développement des compétences et à la reconnaissance et la validation des acquis et influe sur l'insertion socioprofessionnelle des adultes en situation de handicap moteur ?

Après avoir réinterroger les stratégies et l'efficacité du dispositif de formation en cours jusqu'à maintenant et le rapport à la formation des jeunes en situation de handicap en I.E.M., une nouvelle démarche d'accompagnement en formation des jeunes a été mise en place, en lien avec le développement de nouveaux outils d'ingénierie de formation.

Les préconisations déclinées dans ce rapport ont porté :

- sur le développement des compétences sociales et professionnelles des jeunes et la démarche de reconnaissance de leurs capacités dans ce parcours d'insertion,
- et sur l'évolution des pratiques d'accompagnement des personnes en situation de handicap et l'amélioration des compétences des professionnels (principalement les ergothérapeutes et les formateurs).

2. Méthodologie d'évaluation

La méthodologie d'évaluation est basée sur un partenariat avec l'Université François-Rabelais, à Tours, présentant une spécialité « *Fonctions de l'accompagnement en formation* », mention professionnelle « *Ingénierie de la formation* ». Aussi, ce partenariat s'est traduit par une formation du « référent opérationnel » du projet en parallèle et un co-pilotage de l'évaluation avec l'I.E.M.

Lors de cette recherche-action, l'utilisation des méthodologies interactives a été privilégiée :

- la recherche documentaire,
- l'observation participante à l'Institut d'Education Motrice et dans quelques instituts de formation accueillant des jeunes handicapés moteurs,
- les méthodes de production de données verbales (l'enquête par l'entretien).

Préconisations :

Après le croisement des résultats d'où émerge la notion de « *capabilité* » du jeune, nous avons proposé plusieurs axes d'applications :

- Adoption d'une posture professionnelle d'alliance et engagement d'une réciprocité dans l'accompagnement des jeunes en situation de handicap moteur.
- Facilitation du développement des compétences sociales et professionnelles, leur élaboration dans l'action, leur prise de conscience et le renforcement du « *pouvoir d'agir* » du jeune.
- Proposition d'une réflexion sur l'évaluation et sur la démarche de reconnaissance des acquis de l'apprentissage et de l'expérience par le jeune en situation de handicap lui-même, par les autres et par la société.

Facilitation de l'organisation et de la coordination des acteurs, professionnels à l'IEM « Charlemagne » :

- Pour partager cette réflexion et échanger avec les professionnels de l'IEM « *Charlemagne* », sur les thématiques de l'évolution des pratiques d'accompagnement et de l'ingénierie de formation proposée, nous avons privilégié la constitution de groupes de travail restreints, et une communication basée sur une présentation Power Point, support aux échanges riches et denses pendant et après cette communication.
- La mise en œuvre du B2i Adultes depuis septembre 2010, en accord avec la procédure académique d'agrément de l'IEM en cours, est coordonnée par le « référent opérationnel » de ce projet, Madame GHOSN et le formateur de l'atelier informatique. De cette coordination des acteurs résulte une amélioration des pratiques d'évaluation des compétences, de la démarche d'accompagnement des jeunes et de l'ingénierie de formation et pédagogique (démarche de port-folio, élaboration des modalités de formation et de validation).

3. Résultats du projet

3.1. Valorisation du projet auprès des équipes éducatives, pédagogiques et thérapeutiques de l'IEM « Charlemagne »

La proposition d'une communication du projet en trois temps a été faite au sein de l'IEM « Charlemagne », à Ballan-Miré, en Novembre 2010, et en Février 2011, à l'intention de tous les professionnels de l'institution intervenants auprès des jeunes en situation de handicap.

Concernant **une quarantaine de professionnels**, elle a suscité des réflexions riches, variées et un partage d'expériences. Les groupes de travail se sont réunis par équipes pluridisciplinaires :

- l'équipe éducative d'internat et d'externat (AMP, aide-soignante, moniteur-éducateur, éducateur spécialisé, etc.),
- l'équipe pédagogique (instituteurs)
- et l'équipe thérapeutique (ergothérapeutes, kinésithérapeutes, orthophonistes).

Depuis 20 ans, la fonction d'accompagnement se retrouve rattachée à différentes professions. Cette fonction est liée à son statut, selon la mission qu'il remplit en qualité d'« *éducateur* », de « *formateur* », d'« *instituteur* », de « *thérapeute* » exerçant dans un cadre institutionnel.

Les échanges ont surtout porté sur la mise en place des axes d'applications qui nous semblent essentiels et adaptés à l'enjeu de l'accompagnement des adolescents et jeunes adultes en situation de handicap moteur. Parmi les éléments qui ressortent de cet échange :

- Plusieurs professionnels interviennent sur **la question de l'évaluation des capacités** et la nécessité de celle-ci pour faire du lien entre les difficultés repérées et les mises en situation, avec un langage commun en vue d'améliorer les pratiques d'évaluation.

Ainsi, l'outil d'évaluation des compétences sociales « *La Mesure des habitudes de vie* » (MHAVIE), lié au modèle conceptuel Québécois de « Processus de Production de Handicap », est utilisé à l'I.E.M. par tous les ergothérapeutes depuis deux ans. En vue d'aboutir à l'utilisation d'outils en commun, un partage de cette expérience auprès des éducateurs s'effectue progressivement à l'IEM, au moment de l'hétéro-évaluation des jeunes en situation de handicap.

- Par rapport au **dispositif de formation**, les professionnels échangent et interrogent essentiellement sur la possibilité de se référer au « Référentiel de compétences sociales » au niveau institutionnel, sur la mise en place du dispositif « B2i Adultes » à l'IEM, sur l'information donnée aux familles quant à ces nouvelles directions.
- La définition de la notion de « **capabilité** » du jeune est reprise et développée dans chaque groupe de travail. Plusieurs professionnels s'interrogent sur la place et le rôle de la famille, par rapport à cette idée de mettre le jeune en « capabilité » d'accéder à une possibilité de choix de vie.

3.2. Réalisations concrètes

Les résultats de cette étude d'utilité sociale ont porté essentiellement sur la mise en place d'un dispositif de formation à l'IEM « Charlemagne », Le Brevet Informatique et Internet « B2i Adultes » depuis Septembre 2010, et sur l'amélioration des pratiques globales d'accompagnement des jeunes en situation de handicap moteur.

Pour situer le contexte réglementaire européen concernant ce dispositif, le Conseil Européen en 2006 a identifié « *les compétences clés pour l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie* » au nombre de huit, compétences clés qui fondent l'épanouissement personnel, l'inclusion sociale, la citoyenneté active et l'emploi.

En lien avec la compétence 4, **Culture numérique**, qui implique l'usage sûr et critique des technologies de la société de l'information au travail, dans les loisirs et dans la communication, le Brevet Informatique et Internet « B2i Adultes », fondé sur un ensemble de capacités significatives pour l'usage des technologies de l'information et de la communication, a pour but d'attester leur maîtrise, pour toute personne à partir de seize ans.

Dans cette optique, nous développons les modalités de mise en œuvre de ce dispositif « B2i Adultes » à l'IEM. Il permet de valoriser les compétences numériques des jeunes adolescents et adultes en situation de handicap et faciliter l'insertion sociale et professionnelle. Aussi, cela nous semble important de munir le jeune de « *traces* », de « *preuve* » des acquis identifiés lors de son parcours de formation.

Ingénierie de formation et pédagogique :

Suite à une procédure académique de l'Education Nationale, l'IEM « *Charlemagne* » a obtenu l'agrément pour pouvoir délivrer le « B2i Adultes » depuis Février 2011. Les encadrants de l'atelier informatique (formateur, ergothérapeute) sont habilités à évaluer et valider les compétences numériques des jeunes volontaires.

Pour chacun et avec l'aide des accompagnateurs, la validation des compétences numériques s'appuie sur la constitution d'un « dossier de preuves » au regard du référentiel d'activités. Ce dossier sera ensuite examiné par un jury, en vue d'obtenir une certification Education Nationale.

Ingénierie d'accompagnement des jeunes :

Actuellement, nous accompagnons six jeunes souhaitant obtenir la certification « B2i Adultes ».

Lors de l'accompagnement du jeune dans sa formation, à visée d'autonomisation sociale et éventuellement professionnelle, nous reprenons l'idée de démarche itérative de co-construction du projet d'insertion, reposant sur un processus et une relation dynamique d'accompagnement, tout au long de son parcours, selon le cheminement personnel du jeune en situation et en devenir, c'est-à-dire en prenant en compte la notion de temporalité, à côté de l'« *accompagné* ».

Les suggestions par rapport à l'amélioration des pratiques d'accompagnement du jeune, tout au long de ce processus de « *mise en forme* » avec lui-même, avec les autres et avec l'environnement, sont basées sur cette pensée de l'interaction, de la reliance, et de la pensée complexe. Ils y ont intégré des liens de dépendance et de contraintes, mais aussi des possibilités d'adaptation et d'apprentissage.

Avec le formateur, nous élaborons actuellement d'une proposition d'objectifs et de modalités d'accompagnement au cours de la démarche de constitution du dossier de Validation B2i Adultes. Le jeune qui veut obtenir son « B2i Adultes » s'engage volontairement, « acteur » principal constituant progressivement son dossier et y intégrant les preuves de ses compétences, et « auteur » restant maître de ses productions écrites et orales, l'accompagnateur facilitant l'explicitation et l'identification des acquis avec une écoute non jugeante, en toute confidentialité et respect de la production.

4. Perspectives

Afin d'améliorer le processus d'insertion, il nous semble important **de poursuivre cette réflexion visant l'amélioration de la démarche d'accompagnement des personnes en situation de dépendance et des pratiques et des outils en ingénierie de formation.**

-Nous avons souligné que la fonction d'accompagnement réinterroge la posture du professionnel, posture d'explicitation et d'interaction, pouvant interpeller tout public (professionnel, entourage) intervenant auprès des personnes en situation de dépendance (du fait d'une situation de handicap, d'une maladie chronique, du vieillissement).

La logique d'accompagnement domine depuis une vingtaine d'années, c'est-à-dire un processus d'accompagnement inte-relié avec le processus d'insertion. Dans le contexte social et le virage culturel incité par la loi du 11 Février 2005, les enjeux sociaux et humains de cet accompagnement adapté et performant de la personne en situation de handicap sont importants à prendre en compte.

-Le « B2i Adultes » s'adresse à tous les publics adultes (à partir de 16 ans) en formation, en situation professionnelle et/ou de vie sociale. Pour se former et progresser, pour indiquer dans un CV un niveau de maîtrise de la compétence numérique, avec la garantie d'une attestation de compétences reconnue par l'Éducation nationale, le « B2i Adultes » peut être utile aux personnes en situation de handicap n'ayant pas suivi une scolarité ordinaire, aux travailleurs en ESAT, aux demandeurs d'emploi, etc. Cela pourra être intéressant pour d'autres établissements de connaître ce dispositif (ESAT, Entreprises Adaptées, FAM, SAMSAH, etc.).

-Par rapport à la démarche de valorisation des compétences et de reconnaissance des d'acquis identifiés du jeune en situation de handicap moteur, nous avons aussi en projet la mise en œuvre du « portefeuille individuel de compétences », outil se situant dans le contexte de la loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie. (Article 11- Loi du 24/11/2009) dans la courant de l'année 2011.

Cette démarche nécessite l'implication personnelle du jeune et de sa famille. La fonction de l'accompagnateur est alors de l'aider à analyser ses acquis de l'expérience, résultat de l'apprentissage, en plus de les décrire.

Ce support, construit tout au long de son parcours de formation, lui permettrait de valoriser son parcours comme par exemple l'enregistrement de l'ensemble de ses compétences (acquis scolaires et extra-scolaires), regroupement de ses certificats et diplômes (ASSR, B2i Adultes, etc.), et des traces des expériences de stages, de découvertes des formations et des métiers.

Le jeune, rendu acteur de ses apprentissages, de sa formation et de son orientation, s'en servirait lors des procédures d'orientation, de demande de stage ou d'admission, c'est-à-dire tout au long de la construction de son parcours de formation et d'insertion.

GHOSN Marie-Laure

Le 28 Mars 2011, à Ballan-Miré
